Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 14/03/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260227-D_31_2026_38-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GONDRAN

Nombre de conseillers en exercice : 11 Nombre de présents : 09 Nombre de votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le 27 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, sous la Présidence de M. Yannick LARIVIERE-GILLET, Maire de SAINT GONDRAN, en suite de convocations en date du 23 février 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le même jour.

Présents : Mmes – M.

Yannick LARIVIÈRE-GILLET		Alexandrine PANNARD-LAUNAY
Laurent GUILLEMOIS	Jean-Michel MOLINIER	Stéphane MESLIF
Christophe HELBERT	Muriel CHÉNEDÉ	
Myriam HAMON	Nadège COULANGE	

Étaient Absents Excusés : M. Serge BUSVELLE et Mme Laëtitia MASSON.
Était Absent : Néant.
Procurations (2) : M. Serge BUSVELLE a donné pouvoir à M. Laurent GUILLEMOIS et Mme Laëtitia MASSON a donné pouvoir à M. Christophe HELBERT.

Autre personne présente : Mme Christine DELABROSSE, secrétaire générale de mairie, auxiliaire du secrétaire de séance.

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs
Délibération N°31/2026/38

Rapporteur : M. Yannick LARIVIERE-GILLET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligatoires des fonctionnaires,

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont crées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et présente pour proposition le tableau modifié :

Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 14/03/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260227-D_31_2026_38-DE

	CAT	Date délibération	NOMBRE DE POSTES	TEMPS DE TRAVAIL	TOTAL	TEMPS DE TRAVAIL (TP ou %)	Observations
COMMUNE DE SAINT GONDRAN – Postes PERMANENTS							
FILIERE ADMINISTRATIVE					**1**		
Rédacteur Principal 1ère Classe Au 1er janvier 2018	B	30 octobre 2017	1	35	1	35/35ème	Titulaire (occupé)
FILIERE TECHNIQUE					**3**		
Adjoint Technique (entretien des locaux) Au 1er janvier 2020	C	13 décembre 2019	1	5/35ème	1	Annualisé 5/35ème	Vacant (depuis le 01-01-2026)
Adjoint Technique Principal 2ème Classe (espaces verts-Bâtiments…) Au 1er mars 2022 (Temps de travail 28/35ème supprimé avec création à 35/35ème)	C	03 décembre 2021	1	35/35ème	1	35/35ème	Vacant
Adjoint Technique Principal 2ème Classe (espaces verts-Bâtiments…) Au 1er septembre 2023	C	30 juin 2023	1	35/35ème	1	35/35ème 35/35ème	Titulaire (occupé)
FILIERE CULTURELLE					**1**		
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème Classe Au 1er mars 2022	C	03 décembre 2021 & 23 octobre 2020	1	12/35ème	1	12/35ème	Vacant
TOTAL			5		**5**		
COMMUNE DE SAINT GONDRAN – Postes NON PERMANENTS							
FILIERE TECHNIQUE					**1**		
Adjoint Technique Principal 2ème Classe (espaces verts-Bâtiments…) Au 1er avril 2022	C	04 mars 2022	1	35/35ème	1	35/35ème	Vacant (Accroissement temporaire d'activité)
FILIERE CULTURELLE					**1**		
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème Classe Au 01 juillet 2023	C	02 juin 2023	1	16/35ème	1	16/35ème	Occupé CDD (Accroissement temporaire d'activité)

Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 14/03/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260227-D_31_2026_38-DE

FILIERE ADMINISTRATIVE					1		
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe Au 01 janvier 2026	C	24 octobre 2025	1	16/35ème	1	16/35ème	Occupé CDD (Accroissement temporaire d'activité)
TOTAL			2		**3**		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE :

- **MODIFIE** le tableau des effectifs présenté et proposé ci-dessus,
- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Publié le 02 mars 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yannick LARIVIERE-GILLET

Le registre dûment signé,
Le Maire,
Yannick LARIVIERE-GILLET.

Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 14/03/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260227-D_31_2026_38-DE